

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Lycée SAINT LOUIS DE GONZAGUE (PARIS) représenté par M. Laurent POUPART, Directeur
Et l'ISIT, représenté par Madame Beate BALDWIN, Directrice Générale de l'ISIT

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La présente convention est destinée à définir les conditions de partenariat entre les CPGE du Lycée SAINT LOUIS DE GONZAGUE et l'ISIT.

ARTICLE 2 :

Les deux parties signent cette convention pour l'année universitaire en cours comme préalable à la mise en place d'une reconnaissance par l'ISIT de la formation spécifique des Classes Préparatoires du Lycée SAINT LOUIS DE GONZAGUE. La présente convention permettra, sous les conditions des articles suivants, l'entrée à l'ISIT en 2^{ème} année, 3^{ème} année et 4^{ème} année pour les élèves respectivement de 1^{ère} année, de 2^{ème} année carrée, et de 2^{ème} année cubée de CPGE.

ARTICLE 3 :

Les élèves du Lycée SAINT LOUIS DE GONZAGUE qui souhaitent intégrer l'ISIT étudient deux langues étrangères au minimum : obligatoirement l'anglais et au choix l'une des langues suivantes : l'allemand et/ ou l'espagnol.

L'ISIT s'engage à prendre en considération les notes obtenues en 1^{ère} ou 2^{ème} année de CPGE en langues et en français, ainsi que l'avis du conseil de classe pour valider les propositions d'entrée en 2^{ème} année, 3^{ème} année ou 4^{ème} année des étudiants concernés.

ARTICLE 4 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, **renouvelable par tacite reconduction**. Elle pourra être dénoncée dans un délai de trois mois précédant la fin d'une année universitaire par lettre recommandée avec AR.

Fait en deux exemplaires

Pour l'ISIT

le :

21/05/24

ISIT - INSTITUT DE MANAGEMENT ET
DE COMMUNICATION INTERCULTURELS

Association loi 1901

bis rue d'Assas 75006 Paris

Beate Baldwin Siret : 84 280 836 00031 - APE 8559B
Directrice générale Tél : 01 42 22 33 16 - www.isit-paris.fr

Pour le Lycée SAINT LOUIS DE GONZAGUE

le : 16/05/24

Laurent POUPART
Directeur

